

Le Mée-sur-Seine, le 13 mars 2018

Celba
K.G.
F.Pai
OT



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE

Service Territoires

Adresse postale :

418 rue Aristide Briand
77350 Le Mée-sur-Seine
Tél. : 01 64 79 30 71
nathalie.fassy@idf.chambagri.fr



Monsieur Olivier THOMAS
Maire de Marcoussis
Hôtel de Ville
5 rue Alfred Dubois
91460 MARCOUSSIS

**Objet : PLU de Marcoussis
Avis de la Chambre d'agriculture**

N/ Réf. CH/BG/AG/NF
1178 CA

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 21 décembre 2017, la commune de Marcoussis a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Celui-ci nous a été transmis, pour avis, le 27 décembre 2017 par courrier réceptionné le 4 janvier 2018, dans le cadre de l'association de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France conformément à l'article L 132-7 du Code de l'urbanisme.

Après étude du projet, la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France émet une seule remarque qui portera sur le zonage des bâtiments agricoles.

Nous constatons l'identification aux plans graphiques d'un corps de ferme classé en zone « A2 » qui est un secteur inconstructible pour l'activité agricole.

Afin de ne pas obérer le développement des exploitations de la commune, la Chambre d'agriculture demande expressément que l'ensemble des bâtiments agricoles soit situé dans un secteur où les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisées.

Enfin, nous nous réservons la possibilité d'intervenir, en complément, lors de l'enquête publique pour soutenir d'éventuelles réclamations individuelles d'agriculteurs.

Vous remerciant de nous avoir consultés et restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Christophe HILLAIRET